

FORMULAIRE B

NUMÉRO DE DOSSIER : CRM _____

COUR DU BANC DE LA REINE DE LA SASKATCHEWAN

CENTRE JUDICIAIRE : _____

DEMANDEUR : _____ CENTRE CORRECTIONNEL PROVINCIAL

AFFAIRE INTÉRESSANT : La Reine c _____ (l'accusé)

AVIS D'EXAMEN DE LA DÉTENTION (art. 525 du *Code criminel*)

À la Couronne (provinciale) : _____

À la Couronne (fédérale) : _____

À la défense : _____

À l'établissement : _____

À l'accusé : _____

Date de début du renvoi : _____

Renvoi jusqu'à la date : _____

Date de naissance de l'accusé : _____

Les accusations sont énoncées dans le mandat ci-joint.

**Date de la première comparution devant le Cabinet de gestion de l'examen de la
détention :** _____, 20_____.

Heure : _____

Lieu : _____ COUR DU BANC DE LA REINE

Fait ce _____ jour de _____, 20_____, à _____, en Saskatchewan.

Greffier de la Cour du Banc de la Reine

ORDONNANCE

J'ordonne par les présentes que la demande soit examinée par le Cabinet de gestion de l'examen de la détention à _____ heures le _____, 20_____, à _____, en Saskatchewan, et que le directeur de l'établissement de détention produise l'accusé à l'heure et au lieu susmentionnés.

Date : _____, 20_____, à _____, en Saskatchewan.

La/le juge _____
[Juge en chef de la Cour du Banc de la Reine]

L'AVOCAT DE LA COURONNE DOIT REMPLIR UNE FICHE D'INFORMATION SUR L'EXAMEN DE LA DÉTENTION ET LA DÉPOSER AVANT QUE L'AFFAIRE NE SOIT ABORDÉE PAR LE CABINET DE GESTION DE L'EXAMEN DE LA DÉTENTION. L'ACCUSÉ OU SON AVOCAT PEUT AJOURNER L'AFFAIRE UNE FOIS, À LA PROCHAINE RÉUNION DU CABINET DE GESTION DE L'EXAMEN DE LA DÉTENTION NORMALEMENT PRÉVUE, AU MOYEN D'UN AVIS TRANSMIS PAR TÉLÉCOPIEUR À LA COUR DU BANC DE LA REINE ET À LA COURONNE. TOUTES LES AUTRES DEMANDES D'AJOURNEMENT DOIVENT ÊTRE FAITES AU JUGE-PRÉSIDENT LORS D'UNE RÉUNION DU CABINET DE GESTION DE L'EXAMEN DE LA DÉTENTION.